

Certificat d'Aptitude Professionnelle

ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF PETITE ENFANCE (AEPE)

Admission après la classe de 3^{ème} - La candidature s'effectue
par la procédure AFFELNET dans l'établissement d'origine

Le CAP Accompagnant éducatif petite enfance est le premier niveau de qualification du secteur de la petite enfance.

Le titulaire de ce diplôme est un professionnel qualifié qui exerce ses activités auprès de l'enfant de moins de six ans dans le souci constant du respect de ses besoins, de ses droits et de son individualité. Il participe avec les autres professionnels, à la construction de l'identité et à l'épanouissement de l'enfant dans le respect des choix des parents, premiers éducateurs de l'enfant.

Qualités requises

- Respect d'autrui
- Ponctualité, assiduité
- Politesse, discrétion, patience, capacité d'écoute
- Dynamisme, autonomie,
- Sens du travail en équipe
- Résistance nerveuse et physique

Compétences développées

- Accompagner l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages,
- Prendre soin et accompagner l'enfant dans les activités de la vie quotidienne,
- Inscrire son action dans le secteur des relations enfants-parents-professionnels,
- Entretenir les espaces réservés à l'enfant, Elaborer des repas adaptés aux enfants

Les périodes de formation en milieu professionnel

- 14 semaines de formations en milieu professionnel, réparties sur 2 ans en établissements d'accueil du jeune enfant, en écoles maternelles, au domicile privé d'assistant maternel

Les débouchés

Le titulaire du C.A.P EPE peut exercer son activité professionnelle :

- en établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) : multi-accueil, crèches collectives, haltes-garderies, jardins d'enfants ou autres structures d'accueil spécialisé des jeunes enfants ;
- en école maternelle ;
- en accueil collectif de mineurs (ACM) ;
- à son domicile (comme salarié d'employeur particulier ou de crèche familiale) ;
- en maison d'assistants maternels (MAM) ;
- au domicile des parents (comme salarié d'employeur particulier ou d'organismes de services à la personne) ;

Poursuite d'étude :

- 1^{ère} Bac Pro : Accompagnement, Soins et Service à la Perso
Services aux Personnes et Aux territoires
- Diplôme d'Etat : Accompagnant Educatif et Social
Auxiliaire de puériculture

